

C'est pourquoi nous proposons d'adopter une perspective où les ALF représentent une menace pour tous. La menace, c'est l'arme. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur l'accès à l'arme en terme de prévention et de sécurité pour l'individu dans une perspective causale. Les moyens proposés pour contrôler l'accès aux armes reposent d'ailleurs sur l'offre et la demande. Pour gérer ces variables, il est nécessaire d'intégrer les approches de désarmement, de la consolidation de la paix et de la prévention du crime à celle de la santé publique. L'avantage de la dernière approche est qu'elle permet de faire le pont entre l'individu et la sécurité. C'est-à-dire qu'elle privilégie comme objet de sécurisation l'individu (dans le sens où elle se préoccupe de l'impact de l'arme sur l'individu), tout comme le gouvernement Canadien cherche à le faire en privilégiant une conception de la sécurité axée sur l'individu²⁴.

3. Les bases pour le développement d'un Indice de sécurité individuelle (ISI)

L'objectif de ce travail n'est pas de proposer des mesures ou moyens d'interventions visant à réduire l'accès aux armes. Les propositions à cet égard se sont multipliées au cours des dernières années et la multiplicité des mesures et des dimensions à considérer rend difficile leur évaluation. Souvent, les études sur l'efficacité des mesures ne s'intéressent qu'à une seule dimension du problème. Notre objectif est donc de réunir ces différentes approches et d'établir une mesure commune de leur efficacité qui considère la complémentarité de leur contribution à la diminution de l'offre et de la demande d'armes à l'échelle locale, régionale ou internationale. C'est pourquoi, à partir de ce qui a déjà été fait et des mesures proposées, nous avons établi une liste de critères et d'indicateurs qui permettraient éventuellement d'évaluer les moyens d'interventions déjà proposés. Ceux-ci nous permettront d'établir un indice de sécurité. Les stratégies d'actions et les moyens d'interventions retenus sont constitués de propositions d'ONG, de gouvernements, de groupes de recherche ou encore par des ententes élaborées dans des cadres locaux, régionaux ou internationaux (Convention, Code, UN Crime Prevention, etc.)²⁵.

L'élaboration d'un indice de sécurité individuelle (ISI) répondra aux trois objectifs spécifiques suivants:

²⁴ C'est là que le ministère des Affaires étrangères ne fait pas le pas. Il le fait au niveau du discours, mais pas dans la réalité.

²⁵ Voir en bibliographie dans la section II " Documents publics, ouvrages et articles de revues spécialisées consultées " pour les études et les textes considérés à cet égard.